

## FICHE TECHNIQUE DE SÉCURITÉ

### SECTION 1 : IDENTIFICATION

Identifiant de produit utilisé sur l'étiquette:

**Nom du produit:** **Dri-Clave VK-4 Tartar and Stain Remover**  
**Code de produit:** 50036208, 50036208CN  
**Numéro de fiche signalétique du fabricant:** D003

Autres moyens d'identification:

**Synonymes:** Sulfamic Acid Solution

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation:

**Utilisations autorisées/restreintes du produit :** Solution ultrasonique pour éliminer le tartre et les tâches.

Adresse et téléphone du fabricant du produit chimique:

**Nom du fabricant:** Kulzer, LLC (Mitsui Chemicals Group)  
**Adresse:** 4315 South Lafayette Blvd.  
 South Bend, Indiana 46614-2517  
 USA  
**Téléphone pour informations générales:** 800-431-1785

Téléphone pour urgences:

**Téléphone pour urgences:** Chemtrec @ 1-800-424-9300

### SECTION 2 : IDENTIFICATION DES RISQUE(S)

Classification de substance chimique selon la réglementation CFR 1910.1200, alinéas (d)(f):

**Pictogrammes GHS:**



**Mot de mise en garde:**

DANGER

**Classe GHS:**

Dommages graves aux yeux. Catégorie 1..  
 Corrosion cutanée. Catégorie 1..

**Mention de danger:**

H318 - Provoque des dommages oculaires graves  
 H314 - H314 - Attaque fortement la peau et les yeux.

**Conseils de prudence:**

P260 - Ne jamais inhaler les vapeurs, les gouttelettes en suspension, les émanations gazeuses, les particules en aérosol et les poussières de ce produit.  
 P264 - Se laver soigneusement les mains après avoir manipulé le produit.  
 P280 - Porter des vêtements protecteurs appropriés, avec des gants et une protection pour les yeux et le visage.  
 P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Ne pas faire vomir.  
 P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau (douche).  
 P304+P340 - EN CAS D'INHALATION : Conduire la victime à l'air frais et l'installer dans une position de repos confortable.  
 P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT OCULAIRE : Rincer délicatement avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Si la personne porte des verres de contact, les enlever si ce n'est pas difficile, puis continuer à rincer.  
 P310 - Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison.  
 P321 - Traitement spécifique (voir.. sur cette étiquette).  
 P363 - Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.  
 P405 - Ranger dans un lieu fermé à clé.  
 P501 - Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux réglementations municipales, provinciales et fédérales.

Dangers sans autre classification mais ayant été identifiés durant le processus de classification:

**Voie d'exposition:**

Yeux. Peau. Inhalation. Ingestion.

**Effets potentiels sur la santé:**

**Yeux:**

Corrosif. Provoquera des brûlures oculaires et des dommages tissulaires irréversibles.

**Peau:**

Extrêmement irritant ; risque de provoquer des dommages cutanés irréversibles.

**Inhalation:**

Risque de provoquer une grave irritation de l'appareil respiratoire.

**Ingestion:**

Dangereux en cas d'ingestion. Corrosif pour le tractus gastro-intestinal.

**Effets chroniques sur la santé:**

Tout contact prolongé avec la peau provoque des brûlures.  
 Toute inhalation répétée ou prolongée risque d'entraîner d'effets toxiques.

**Signes/symptômes:**

En fonction de la concentration de la solution, le matériau risque d'être corrosif pour la peau, les muqueuses et les yeux. Les vapeurs risquent de provoquer une irritation des voies respiratoires.

**Organes cibles:**

Yeux. Peau. Appareil respiratoire. Appareil digestif.

**Aggravation des conditions**

Risque d'aggraver des troubles respiratoires, allergies, eczéma ou conditions cutanées pre-existants.

préexistantes:

### SECTION 3 : COMPOSITION, INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

#### Mélanges:

Nom Chimique	CAS#	Pourcentage de l'ingrédient	EC Num.
--------------	------	-----------------------------	---------

Sulfamic Acid 99.8% Technical Grade	5329-14-6	5 - 10 par poids	
-------------------------------------	-----------	------------------	--

**Notes :** Les composants restants de ce produit ne sont pas dangereux ou sont présentés en quantités infimes et n'atteignent donc pas les seuils réglementaires de publication.

### SECTION 4 : MESURES DE PREMIERS SOINS:

#### Description des mesures nécessaires:

**Contact oculaire:** Rincer immédiatement les yeux sous un jet d'eau abondant pendant au moins 15 à 20 minutes. Séparer les paupières avec les doigts pour garantir un bon rinçage des yeux. Si la personne porte des verres de contact, les enlever si ce n'est pas difficile. Continuer à rincer. Contacter un médecin si l'irritation ou les symptômes de surexposition persistent.

**Contact cutané:** Laver immédiatement et abondamment la peau à l'eau savonneuse pendant 15 à 20 minutes, tout en retirant les vêtements et les chaussures contaminés. Contacter un médecin si l'irritation se développe ou persiste.

**Inhalation:** En cas d'inhalation, faire sortir la victime à l'air frais. Si elle ne respire pas, lui administrer une respiration artificielle ou de l'oxygène par un personnel qualifié. Contacter immédiatement un médecin.

**Ingestion:** En cas d'ingestion, NE PAS provoquer de vomissements. Contacter immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne qui aurait perdu connaissance.

### SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

#### Agents extincteurs appropriés et non appropriés:

**Agent extincteur approprié:** Utiliser une mousse résistant à l'alcool, du dioxyde de carbone, de la poudre extinctrice, de l'eau pulvérisée ou un jet diffusé lors de l'extinction d'incendies impliquant ce matériau.

#### Équipements de protection recommandés et consignes de sécurité spéciales à l'intention des pompiers:

**Équipement protecteur:** De même que dans tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome par pression, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent) et un équipement de protection complet.

#### Cotes NFPA:

Santé selon NFPA:	3
Inflammabilité selon NFPA:	1
Réactivité selon NFPA:	2



### SECTION 6 : MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

#### Précautions personnelles, équipements de protection et procédures d'urgence:

**Précautions personnelles:** Évacuer le secteur, puis empêcher les personnes non essentielles et non protégées d'entrer dans la zone contaminée. Utiliser un équipement de protection individuel tel qu'il l'est indiqué en section 8.

#### Précautions environnementales:

**Précautions environnementales:** Éviter toute décharge dans les égouts pluviaux, les fossés et les voies d'eau.

#### Méthodes et matériaux d'endiguement et de nettoyage:

**Méthodes d'endiguement:** Contenir le déversement avec un matériau absorbant inerte comme de la terre ou du sable. Empêcher que le matériau ne se répande en le couvrant, en établissant un barrage ou par quelque autre moyen. Fournir une aération.

**Méthodes de nettoyage:** Nettoyer immédiatement tout déversement en respectant les précautions listées dans la section concernant l'équipement de protection. Fournir une aération.

### SECTION 7 : MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

#### Précautions de manutention sécuritaire:

**Manutention:** Corrosif. Utiliser un équipement de protection individuel tel qu'il l'est indiqué en section 8. Utiliser avec une aération adéquate. Éviter de respirer des vapeurs et tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Se laver soigneusement les mains après avoir manipulé le produit.

**Habitudes d'hygiène:** Bien se laver après toute manipulation. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Éviter toute inhalation de vapeur ou de brouillard.

Conditions d'entreposage sécuritaire et précautions d'incompatibilité:

**Entreposage:** Entreposer dans un endroit frais, sec, bien aéré, à l'écart de toute source de chaleur, de matériaux combustibles et de substances incompatibles. Conserver le récipient hermétiquement fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Conservez uniquement le contenant original et résistant à la corrosion et gardez sous clef.

## SECTION 8: PROTECTION CONTRE L'EXPOSITION

DIRECTIVES RELATIVES AUX EXPOSITIONS:

**Directives ACGIH:** Les limites d'exposition ne sont pas établies

**Directives OSHA:** Les limites d'exposition ne sont pas établies

Contrôles appropriés de sécurité intégrée:

**Mesures d'ingénierie:** Utiliser une mesure d'ingénierie telle que des enceintes d'isolement, une ventilation aspirante locale ou toute autre mesure ingénierie pour contrôler les niveaux aérogènes en dessous des limites d'exposition recommandées. Une bonne aération générale devrait être suffisante pour contrôler les niveaux aérogènes. Lorsque des systèmes de ce type ne sont pas efficaces, porter un équipement de protection individuel adéquat, qui fonctionne de manière satisfaisante et respecte les normes OSHA ou d'autres normes reconnues. Consulter les procédures locales pour ce qui est de la sélection, formation, inspection et maintenance de l'équipement de protection individuel.

Mesures de protection individuelle:

**Protection des yeux/du visage:** Porter des lunettes de protection appropriées ou des lunettes anti-éclaboussures tel qu'il l'est décrit dans 29 CFR 1910.133, réglementation sur la protection des yeux et du visage OSHA ou la norme européenne EN 166.

**Description de la protection cutanée:** Le port de gants résistants aux produits chimiques et de lunettes de protection contre les produits chimiques, de masque protecteur et de tablier ou combinaison synthétique est fortement conseillé pour éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

**Protection des voies respiratoires:** Un appareil de protection respiratoire à adduction d'air filtré NIOSH avec une cartouche de produits chimiques anti-vapeurs organiques peut être admissible dans certaines circonstances lorsque les concentrations aérogènes sont censées dépasser les limites d'exposition. La protection conférée par un appareil respiratoire purificateur d'air est limitée. Utiliser un appareil respiratoire à pression positive en cas de risque de dégagement non contrôlé, si les niveaux d'exposition ne sont pas connus ou dans toute autre circonstance où un appareil respiratoire purificateur d'air est susceptible de ne pas offrir une protection suffisante.

**Autre équipement de protection:** Les installations entreposant ou utilisant ce matériau doivent être équipées d'un bassin lave-yeux et d'une douche de décontamination.

**Pictogrammes PPE:**



## SECTION 9 : CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES:

**État physique:** Liquide.

**Couleur:** translucide

**Odeur:** Doux.

**Seuil olfactif:** Indéterminée.

**Point d'ébullition:** 214°F (101°C)

**Point de fusion:** Indéterminée.

**Gravité spécifique:** 1.09 (Réf : eau = 1).

**Solubilité:** Très peu soluble

**Densité de vapeur:** Indéterminée.

**Pression de vapeur:** Indéterminée.

**Pourcentage volatil:** 86%

**Point D'Évaporation:** Indéterminée.

**pH:** 0.3 - 0.7

**Viscosité:** Indéterminée.

**Coefficient de distribution de l'eau/de l'huile:** Indéterminée.

**Inflamabilité:** Indéterminée.

**Point d'éclair:** 210 °F (99°C)

**Méthode de point d'éclair :** Méthode Tagliabue en vase clos.

**Limite inférieure d'inflamabilité/explosion:** Indéterminée.

**Limite supérieure d'inflamabilité/explosion:** Indéterminée.

**Température d'auto-inflammation:** Indéterminée.

**Propriétés oxydantes:** Indéterminée.

Teneur en COV: Indéterminée.

## SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### Stabilité chimique:

**Stabilité chimique:** Stable dans des températures et pressions normales.

### Possibilité de réactions dangereuses:

**Polymérisation dangereuse:** Ne se produira pas.

### Conditions à éviter:

**Conditions à éviter:** Éviter tout contact avec des matériaux incompatibles.

### Matériaux incompatibles:

**Matériaux incompatibles:** acides forts.

## SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES:

#### **Sulfamic Acid 99.8% Technical Grade :**

**Yeux:** Administration dans l'œil - Lapin Test standard de Draize : 20 mg [Modéré(e) ]  
Administration dans l'œil - Lapin Test standard de Draize : 250 ug/24H [Grave ] (RTECS)

**Ingestion:** Orale - Rat DL50 - Dose létale, 50 % de mortalité : 3160 mg/kg [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale] (RTECS)

## SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### Toxicité pour l'environnement:

**Écotoxicité:** Aucune donnée d'écotoxicité n'a été découverte pour ce produit.

**Évolution dans l'environnement :** Aucune information environnementale n'a été découverte pour ce produit.

## SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

### Description des résidus:

**Élimination des déchets:** Consultez avec les directives des USA EPA énumérées dans la partie 261,3 de 40 CFR pour les classifications de la perte dangereuse avant la disposition. En outre, consultez avec votre état et conditions de rebut locales ou directives, si c'est approprié, d'assurer la conformité. Chargez-vous de la disposition dans l'accord à l'cEpa et/ou l'état et les directives locales.

## SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**Nom d'expédition DOT:** CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S

**Numéro ONU DOT:** UN3264

**Classification de danger DOT:** 8

**Groupe d'emballage DOT:** III

**Notes :** Les données fournies dans cette section sont données à titre d'information seulement. Veuillez appliquer les réglementations appropriées afin de classer dûment les produits de votre expédition.

## SECTION 15 : INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

### Réglementations de sécurité, santé et environnement concernant spécifiquement le produit:

#### **Sulfamic Acid 99.8% Technical Grade :**

**État de l'inventaire TSCA:** Énuméré

**Canada DSL :** Énuméré

## SECTION 16 : INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

### Cotes SIMDUT:

**Danger pour la santé selon HMIS:** 3

**Danger d'incendie HMIS:** 1

**Réactivité selon HMIS:** 2

Danger pour la santé selon	3
Danger d'incendie	1
Réactivité	2

<b>Protection personnelle</b>	<b>X</b>
-----------------------------------	----------

**Autres informations:**

Les cotes d'évaluation HMIS® sont basées sur une échelle de notation de 0 à 4, 0 représente un danger ou un risque minime et 4 un danger ou un risque important. Bien que les cotes d'évaluation HMIS® ne soient pas requises sur les SDS inférieurs à 29 CFR 1910.1200, le spécialiste peut choisir de les inclure. Les cotes d'évaluation HMIS® doivent uniquement être utilisées avec un programme HMIS® complet. HMIS® est une marque déposée de la National Paint & Coatings Association (NPCA). Le client est chargé de déterminer le PPE approprié qui doit être utilisé pour cette tâche.

Les cotes d'évaluation de La NFPA (National Fire Protection Association) sont basées sur une échelle de notation de 0 à 4, 0 représente un danger ou un risque minime et 4 un danger ou un risque important. Les cotes de danger de la NFPA sont conçues pour être utilisées par le personnel d'intervention d'urgence afin de répondre aux dangers liés à l'exposition à court terme (aigüe) à un matériau en cas de feu, de déversement ou de situations d'urgence similaires. Les cotes de danger de la NFPA sont conçues pour être utilisées par le personnel d'intervention d'urgence afin de répondre aux dangers liés à l'exposition à court terme (aigüe) à un matériau en cas de feu, de déversement ou de situations d'urgence similaires. Le système NFPA doit uniquement être interprété et appliqué par des personnes compétentes et qualifiées qui sont en mesure d'identifier le feu, la santé et les risques de réactivité des produits chimiques. L'utilisateur est limité à un certain nombre de produits chimiques avec des classifications recommandées pour la norme NFPA 49 et NFPA 325, qui seront uniquement utilisées à titre de référence. Que les produits chimiques soient classifiés NFPA ou non, toute personne qui utilise les systèmes 704 pour classifier les produits chimiques le fait à ses propres risques.

**Fiche signalétique révisée le:**

Mars 23, 2017

**Notes de révision de la fiche  
signalétique:**

Supersedes MSDS 5/1/2015

**Auteur du SDS:**

Regulatory department

Copyright© 1996-2015 Actio Corporation. Tous droits réservés.